

CONTEXTE ET OBJECTIFS EN 2009

Le projet de la Voie Verte est l'opportunité de concevoir un grand parc linéaire accueillant un axe de mobilités douces continu en site propre et reliant plusieurs lieux d'intensité urbaine.

Située dans le prolongement de la voie verte « CEVA » (aménagement de surface de la tranchée couverte de la liaison ferroviaire reliant la gare d'Annemasse à la gare des Eaux-Vives, réservée aux mobilités douces), la Voie Verte d'agglomération s'étend d'est en ouest depuis Annemasse jusqu'à Saint-Genis-Pouilly dans l'Ain.

La Voie Verte d'agglomération consolide un itinéraire de mobilité douce partiellement existant dans un souci de continuité sur une longueur de 22 kilomètres.

Objectifs

- Encourager la mobilité douce ;
- Relier les pôles de transport publics ;
- Créer un nouveau pôle d'attractivité touristique ;
- Intégrer les enjeux écologiques ;
- Améliorer le cadre de vie.

Lien

Fiche action Pdcom : PL7

EVOLUTION DU CONTEXTE

En 2011, la Confédération a décidé de financer, à hauteur de 40%, à travers le fond d'infrastructures, la construction de la Voie Verte d'agglomération.

Ce projet a été distingué en 2011 par le Flâneur d'Or. Ce label distingue les projets de qualité en matière d'aménagements pour les piétons.

IMAGES



ACTIONS	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
Définir et arrêter avec les communes concernées et le canton le tracé définitif	Terminée	
Etude faisabilité	Terminée	L'étude sur le territoire de la Ville de Genève a été faite en 2010.
Assurer un co-financement du projet par les communes concernées, et par la Confédération (Fonds d'infrastructure de l'agglomération)	Terminée	La voie verte d'agglomération est l'un des projets phares de la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Sa réalisation est encouragée par la Confédération suisse qui a octroyé un financement à hauteur de 40%. Le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté, en 2011, un crédit de 991 500 francs destiné à l'étude de faisabilité pour l'aménagement de six tronçons de la voie verte d'agglomération situés sur le territoire de la Ville de Genève.
Etablir une charte d'aménagement intercommunale	Terminée	La charte d'aménagement intercommunale est rédigée mais le document n'est pas encore avalisé par l'ensemble des communes. L'objectif de la charte d'aménagement de la Voie verte d'agglomération est de fixer les principaux éléments du 'fil vert' afin d'en assurer l'unité, la lisibilité, la continuité et la sécurité du tracé sur les 22 km. Celle-ci se compose en trois cahiers : - les éléments d'aménagement qui définissent les composants physiques élémentaires tout en précisant des façons de mettre en œuvre ces éléments à partir d'une grille d'ambiances-types permettant de couvrir le champ des situations traversées par la Voie verte. - les principes d'aménagement qui précisent, à travers un choix de situations singulières, quatre problématiques pour lesquelles des principes de projet à intégrer par les futurs concepteurs de la Voie verte : les écofoies, le traitement des limites, le traitement des franchissements et les mesures d'accompagnement. - les règles d'aménagement qui décrivent le mode d'emploi de la charte, c'est-à-dire la façon d'articuler éléments et principes dans les processus de réalisation.
Prolongement de la Voie Verte d'agglomération	Intention	
Elargir le pont de la Jonction	Travaux en cours	
Aménager les tronçons prioritaires	En cours	Les projets d'aménagement pour les tronçons Agasse-Weber, Cheval-Blanc et Vernets sont en cours. Les requêtes en autorisation de construire et les demandes de crédit de travaux seront déposées en 2016. L'aménagement des tronçons gare des Eaux-Vives et Champel est intégré aux projets des espaces publics. La Ville suit le projet de Voie verte CEVA qui fera l'objet d'une servitude d'usage public en faveur de la Ville.